MH EPARGNE OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL L

Reporting au 30/06/2025

Actif net du portefeuille : 78,54 M€
Valeur liquidative de la part : 10,000 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations cotées et non cotées de la zone euro (via son fonds maître), ce fonds thématique sélectionne des entreprises ayant un impact social significatif. Les entreprises ciblées agissent pour la réduction des inégalités homme/femme, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise et l'emploi des seniors.

PERFORMANCES PASSEES

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
La date de première VL du fonds est le 24 juin 2025.
La devise de référence est l'euro (EUR).

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*

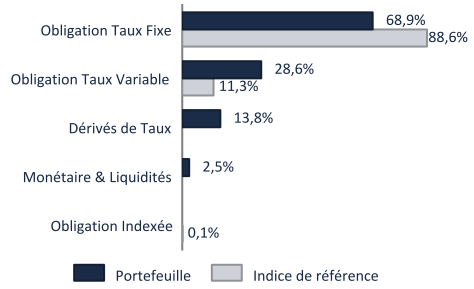

LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

Valeurs	Poids
ENIIM VAR PERP EMTN	1,72%
BPCEGP VAR 02/36 EMTN	1,30%
RTEFRA 3.5% 04/33 EMTN	1,27%
RIFP 3.25% 03/32 EMTN	1,18%
IHGLN 4.375% 11/29 EMTN	1,10%

** Les données affichées sont celles du fonds maître.*

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 24/06/2025

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR (2) : 8

Code AMF : 990000204979

Devise : Euro

Indice de référence :
(Coupons nets réinvestis)
100% Bloomberg Euro-Aggregate : Corporates -- 500MM

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,20%

Coûts de transaction : 0,29%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

EPSENS, agissant sous le nom commercial MALAKOFF HUMANIS EPARGNE | Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le code banque 11 383 et régie par les articles L.531-4 et suivants du Code monétaire et financier | Société Anonyme au capital de 21 147 881,60 € | Immatriculée au RCS de Paris sous le n°538 045 964 | Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09

Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

SENSIBILITÉ*

	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	5,21	4,93	5,41
Indice de référence	4,47	4,45	4,35

ANALYSE DU FONDS MAITRE - TAUX

Répartition par notation long terme (en % d'actif)*

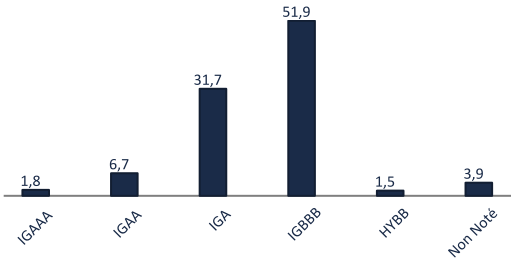

Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)*

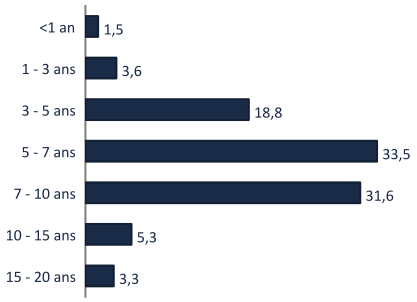

Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)*

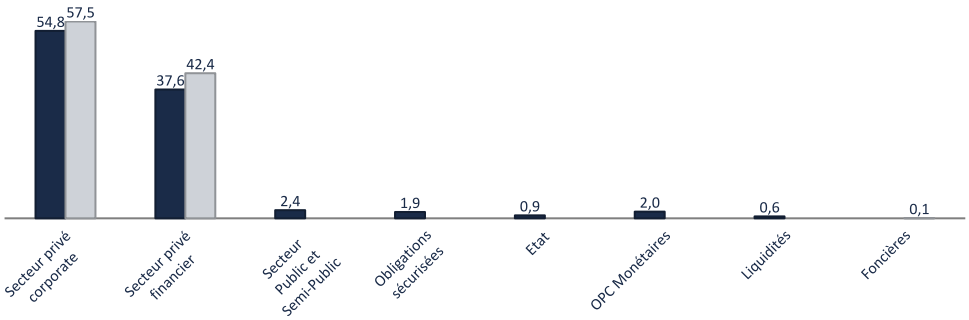

Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*

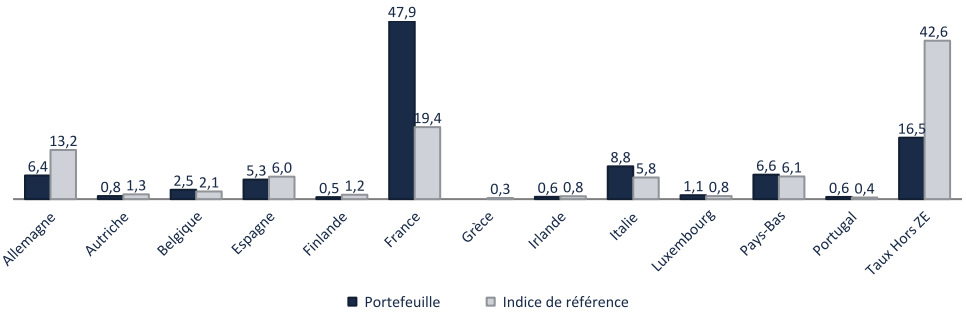

** Les données affichées sont celles du fonds maître.*

EPSENS, agissant sous le nom commercial MALAKOFF HUMANIS EPARGNE | Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le code banque 11 383 et régie par les articles L.531-4 et suivants du Code monétaire et financier | Société Anonyme au capital de 21 147 881,60 € | Immatriculée au RCS de Paris sous le n°538 045 964 | Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE – POCHE COTEE*

** Les données affichées sont celles du fonds maître.*

Pilotage extra-financier du fonds / univers

Le radar représente le pilotage des différents scores extra-financiers du fonds par rapport à son univers. Le score est calculé à partir des indicateurs de performance bruts. Il est normalisé et prend ses valeurs entre 0 et 1.

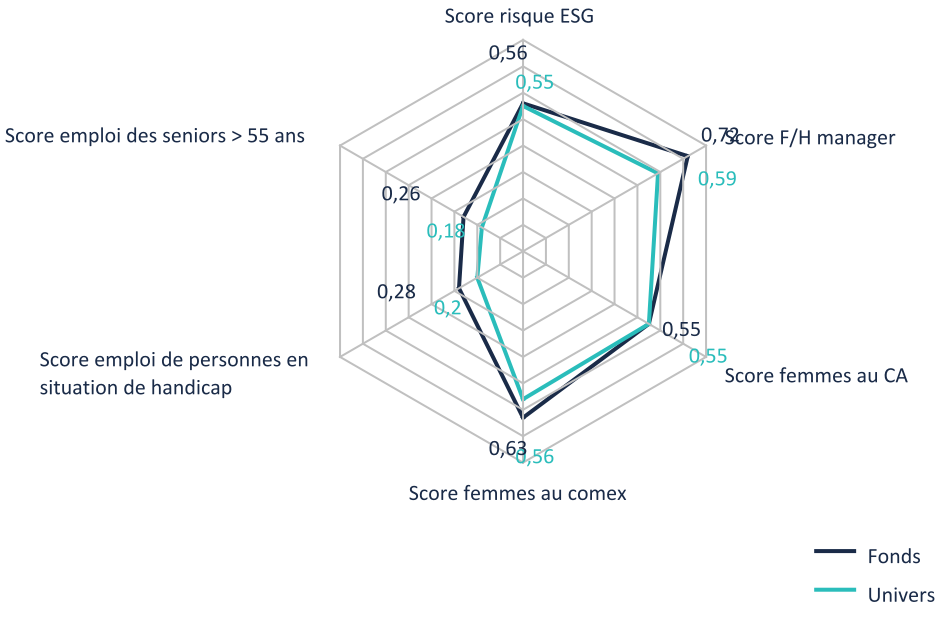

Performance des indicateurs du fonds / univers

L'histogramme représente les taux et les résultats bruts des indicateurs extra-financiers du fonds par rapport à son univers.

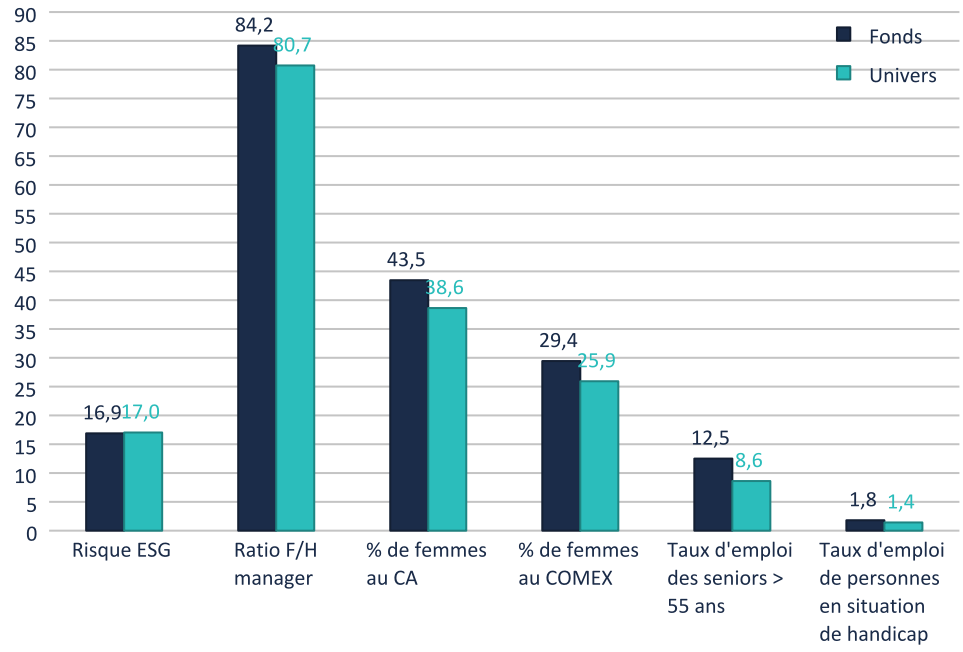

Taux de	87,29%	73,48%	86,59%	86,59%	100,00%	100,00%
couverture	91,97%	70,14%	89,02%	88,63%	100,00%	100,00%

Le fonds optimise en continu sa performance extrafinancière en relatif avec son univers sur chaque critère présent au sein du radar.

Score risque ESG (source Sustainalytics) : il mesure le degré d'exposition de la valeur économique d'une entreprise à un risque ESG. 1 représente une absence de risque ESG et 0 un risque ESG maximal. **Le score risque ESG est ainsi meilleur lorsque le risque ESG est plus faible.**

Ratio F/H manager (source : Humpact et analyse interne) : Ratio d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès au management. Il permet de mesurer la non-discrimination des femmes pour accéder aux postes de management tout en prenant en compte le taux de féminisation dans l'effectif global. Ce ratio est établi en calculant la part de femmes présentes dans le management au regard du taux de féminisation de l'effectif global, puis en comparant ce résultat à la part des hommes dans le management au regard de leur taux de présence dans l'effectif global.

% de femmes au CA (source : Humpact et analyse interne) : la part des femmes au Conseil d'Administration.

% de femmes au COMEX (source : Humpact et analyse interne) : la part des femmes au comité exécutif ou de direction.

% d'emploi de personnes en situation de handicap (source : Humpact et analyse interne) : il permet d'identifier les entreprises qui ont mis en place un système de mesure des personnes en situation de handicap. Face au faible nombre d'émetteurs qui communiquent sur le taux de personnes en situation de handicap dans leur effectif, sont privilégiés les émetteurs qui communiquent sur ce taux. Un émetteur ne communiquant pas sur ce taux se voit attribuer un score de 0.

% d'emploi des seniors > 55 ans (source : Humpact et analyse interne) : il permet d'identifier les entreprises qui ont mis en place un système de mesure des personnes de plus de 55 ans. Face au faible nombre d'émetteurs qui communiquent sur le taux de personnes de plus de 55 ans dans leur effectif, sont privilégiés les émetteurs qui communiquent sur ce taux. Un émetteur ne communiquant pas sur ce taux se voit attribuer un score de 0.

Le fonds assure un risque ESG moyen inférieur au risque ESG moyen de l'univers après élimination de minimum 20% des valeurs au risque ESG les plus élevés.

Afin de respecter l'exigence du Label ISR (V2), le fonds s'engage à surperformer sur au moins deux indicateurs par rapport à son univers. Le taux de couverture minimum requis, au niveau du fonds, pour le premier indicateur est de 90 % et de 70 % pour le deuxième indicateur.
- 1er indicateur : Taux de femmes au CA
- 2e indicateur : Intensité carbone (scope 1 & 2)

Univers : émetteurs présents dans l'indice de référence aux dates de mises à jour (bi-annuel).

Le taux de couverture désigne le taux de disponibilité de l'indicateur, pondéré par la part de l'actif dans le fonds.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE – POCHE COTEE*

** Les données affichées sont celles du fonds maître.*

Contribution des piliers E, S et G au risque ESG global

Fonds/Univers	Note risque ESG global	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Fonds	16,9	18,4%	47%	34,6%
Univers	17	19,2%	47,6%	33,1%

Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représentent la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers de départ.

Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	10,82%	10,14%
Niveau 1	14,42%	14,77%
Niveau 2	35,68%	33,95%
Niveau 3	38,89%	35,83%
Niveau 4	0,20%	4,16%
Niveau 5	0,00%	1,16%
Taux de couverture	84,52%	99,75%

Une controverse est un évènement ayant un impact sur l'environnement et/ou la société. L'implication d'une entreprise dans une controverse peut ainsi indiquer que son système de gestion est insuffisant pour gérer des risques ESG. Les controverses sont catégorisées de 1 à 5 selon l'échelle suivante :

Niveau 1 : l'évènement a un impact faible sur l'environnement et/ou la société et n'expose l'entreprise qu'à un risque négligeable.
Niveau 2 : l'évènement a un impact modéré sur l'environnement et/ou la société et n'expose l'entreprise qu'à un risque minimal.
Niveau 3 : l'évènement a un impact significatif sur l'environnement et/ou la société et expose l'entreprise à un risque modéré.
Niveau 4 : l'évènement a un impact fort sur l'environnement et/ou la société et tend à refléter un problème structurel au sein de l'entreprise.
Niveau 5 : l'évènement a un impact sévère sur l'environnement et/ou la société et expose l'entreprise à un risque sérieux.

Source : Sustainalytics

Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)

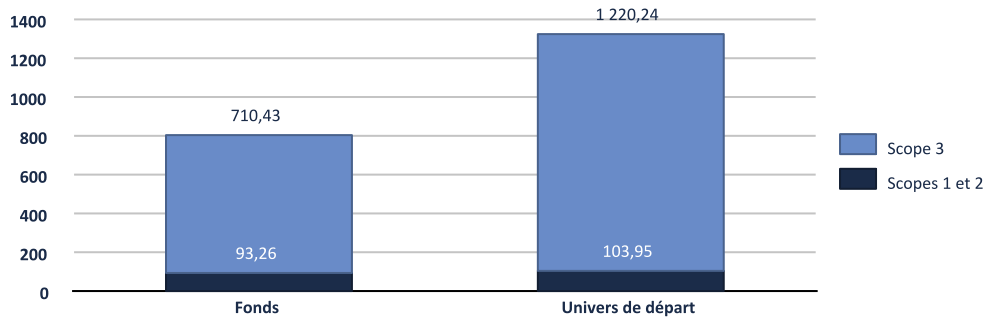

Couverture du fonds : **80,55%**

Couverture de l'univers : **82,20%**

Intensité Carbone : Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros de revenu, l'indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l'entreprise. Elle est pondérée par la part de l'actif dans le portefeuille.

Source : Sustainalytics

Les chiffres présentés sur cette page sont calculés sur l'actif net du fonds hors OPC, dérivés, cash, etc.

	Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
VIOLATION UNGC* * United Nations Global Compact : unglobalcompact.org	0,00% Couverture du fonds : 88,59%	0,02% Couverture de l'univers : 96,26%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
FEMMES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN %)	44,44% Couverture du fonds : 83,48%	40,38% Couverture de l'univers : 81,15%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
EXISTENCE D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS	97,44% Couverture du fonds : 88,59%	96,77% Couverture de l'univers : 95,23%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l'Homme.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE – POCHE NON COTEE*

** Les données affichées sont celles du fonds maître.*

Evolution de la trajectoire sociale

- **Source des données :** questionnaire ESG annuel complété par les emprunteurs
- Résultats des indicateurs extra-financiers pondérés par la part des actifs dans le fonds
- Taux de couverture 85%[1] pour 2023

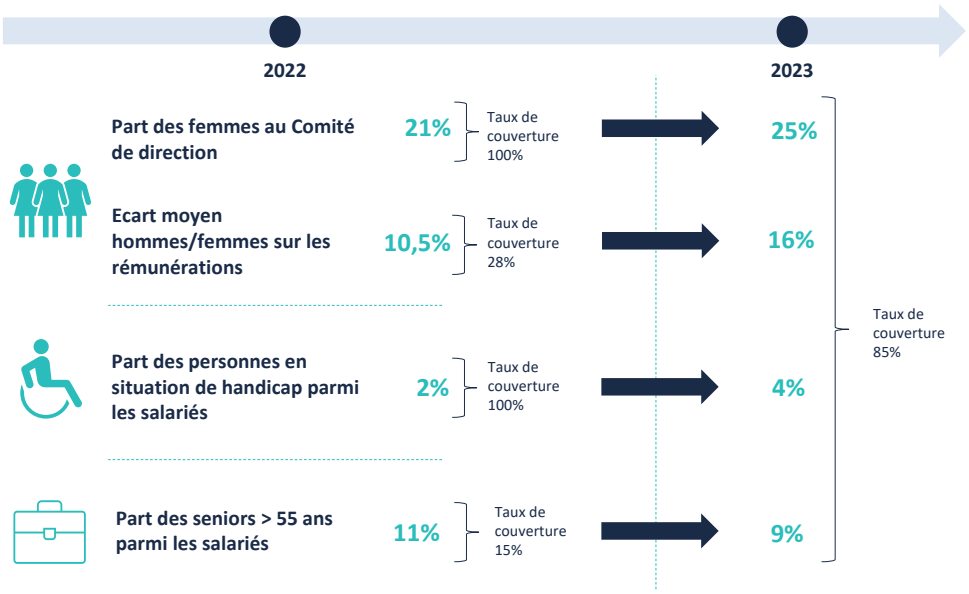

Pour l'année 2023 le taux de couverture a significativement augmenté pour les indicateurs écart moyen de rémunération entre les genres et taux d'emploi des seniors. Cela a conduit à une dégradation de ces deux indicateurs en raison de l'intégration de données plus complètes et représentatives de l'ensemble du portefeuille. L'objectif des clauses d'impact est d'accompagner les emprunteurs dans l'amélioration de leur trajectoire sociale.

[1]Couverture du portefeuille sur la base du montant financé. 1 seul emprunteur n'a pas répondu au questionnaire ESG annuel en raison des difficultés financières actuellement rencontrées

Un diagnostic social initial des entreprises est réalisé sur leurs indicateurs sociaux. Un suivi de la trajectoire sociale est ensuite réalisé pour chaque entreprise.

La trajectoire sociale est suivie sur la base des trois thématiques suivantes :

- **Réduction des inégalités femmes/hommes** (promotion des femmes, rémunération)
- **Inclusion du handicap en entreprise** (sensibilisation/formation à l'inclusion du handicap, emploi des personnes en situation de handicap)
- **Emploi des seniors** (sensibilisation/formation à l'inclusion des séniors)

Des clauses d'impact spécifiques à chaque entreprise sont mises en place. L'objectif est d'accompagner les emprunteurs dans l'amélioration de leur trajectoire sociale.

Intentionnalité

- **Engagement sans concession pour réduire les discriminations**
- Nombre d'ODD* réduit pour apporter la meilleure réponse possible : **3 ODD***
- Participation à la transformation de l'économie
- Respect du principe de la transition juste

Additionnalité

- Due diligence via un **audit du climat social** externalisé et un **questionnaire ESG** à remplir par l'entreprise
- Suivi des **clauses d'impact**
- Progression réalisée par les entreprises sur les indicateurs sociaux sur la période d'investissement

Mesurabilité

- Mesure qualitative et quantitative
- Sélection de **KPIs** en lien avec les trois thématiques sociales
- **Suivi des progrès** réalisés

Exemples d'indicateurs

1. **Réduction des inégalités femmes/hommes**
   - Accès des femmes :
     - aux postes d'encadrement
     - au Comex
     - au CA
   - Egalité salariale
2. **Inclusion du handicap en entreprise**
   - Actions de sensibilisation/formation des équipes au handicap
   - Insertion dans l'emploi
3. **Emploi des seniors**
   - Maintien dans l'emploi et recrutement des seniors
   - Formation, actions de sensibilisation

Le taux de couverture désigne le taux de disponibilité de l'indicateur, pondéré par la part de l'actif dans le fonds.

**ODD : Objectifs de Développement Durable des Nations Unies*

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.